

Termes de référence

Titre du poste :	Consultant National/Bureau de consultants
Expertise générale :	Politique urbaine
Catégorie :	Planification / urbanisme / Politique
Département / Bureau :	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
Unité organisationnelle :	ONU-Habitat GSD UPB PLGS

I. Contexte et cadre organisationnel

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ONU-Habitat, est l'agence pour les établissements humains. Elle est mandatée par l'Assemblée générale des Nations unies pour promouvoir des villes durables sur le plan social et environnemental, dans le but de fournir un logement adéquat à tous. ONU-Habitat est l'agence cheffe de file au sein des Nations Unies pour la mise en œuvre du Nouvel Agenda urbain. ONU-Habitat aide les États membres et les partenaires de développement à transformer les villes en des lieux plus sûrs, plus résilients et plus sains, offrant de meilleures opportunités. Elle travaille avec des organisations à tous les niveaux, y compris dans toutes les sphères du gouvernement, de la société civile et du secteur privé. Le titulaire du poste sera basé à Conakry (Guinée).

Le bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Afrique travaille avec le gouvernement de Guinée Conakry pour la mise en œuvre du programme SANITA (Programme de développement urbain et d'assainissement en Guinée). Dans le cadre du Programme Indicatif National (PIN) du 11ème Fonds Européen de Développement (FED), l'assainissement urbain est identifié comme une priorité. La décision d'améliorer la situation sanitaire encourage une approche territoriale intégrée tout en favorisant des politiques urbaines et territoriales inclusives et durables.

Il y a eu un premier projet mettant en œuvre ce secteur, le programme de développement et d'assainissement urbain en Guinée (SANITA), signé en décembre 2017 pour un montant de 42 millions d'euros. L'objectif général de SANITA est d'améliorer l'environnement sanitaire et la qualité de vie des populations urbaines notamment de Conakry et Kindia. Cette fois, dans la présente action intitulée « Programme de Développement et Assainissement Urbain en Guinée (SANITA) – Villes durables », il est question de renforcer la gouvernance urbaine au niveau local et national sous la responsabilité de ONU-Habitat. Ce principal objectif se décline en deux objectifs secondaires spécifiques que sont :

- Améliorer de manière participative le cadre légal, réglementaire et institutionnel du développement urbain au niveau national et de la ville de Conakry en particulier ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et compétences des parties prenantes en matière d'élaboration et de mise en œuvre des documents de politique et de planification urbaine et territoriale à travers une démarche participative, prenant en compte la question genre.

C'est dans ce contexte que s'intègre le besoin pour la Guinée de se doter d'une nouvelle Politique Urbaine Nationale (PUN). En effet, depuis 1984, la Guinée ne s'est pas dotée d'une véritable politique urbaine devant promouvoir une démarche socio-spatiale coordonnée et plus cohérente dans l'action publique et citoyenne dans l'espace urbain. La planification urbaine se faisait sans une véritable vision commune de ce que doivent être les différentes villes

guinéennes. Les tentatives qui étaient jusque-là initiées n'ont pas toujours abouti. En fait, les approches des différents Gouvernements ont plus ou moins permis de jeter les bases de la maîtrise du processus d'urbanisation sans créer des conditions idoines pour une transformation structurelle. La physionomie actuelle des villes en Guinée découle d'une interaction permanente entre parties prenantes aux intérêts très souvent divergents. Des décideurs forts ont souvent influencé la dynamique d'urbanisation en développant des outils et des infrastructures qui ont permis de structurer le tissu urbain. Ce type d'orientation peu adossé sur un dispositif institutionnel durable est très souvent éphémère, cédant ainsi place à l'occupation informelle des sites protégés et la multiplication des désordres urbains.

A l'échelle nationale, le diagnostic produit par le Bureau Régional pour l'Afrique de ONU-Habitat (ROAf) dans le cadre de ce projet confirme la macrocéphalie de Conakry qui se poursuit et pose un risque pour une croissance équilibrée. Ce diagnostic révèle également que les volets de la planification urbaine qui ont été pris en compte dans la Politique Nationale de l'Habitat élaborée en 2012 restent d'actualité devant l'absence d'une vision harmonieuse, consensuelle et participative de cette politique. Il faut dire que ce document, loin d'être une véritable politique urbaine, ne constituait pour l'essentiel qu'une lettre d'orientation des activités du Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire (MVAT).

Aujourd'hui, il est évident que les perspectives mondiales et nationales, telles qu'exposées dans le diagnostic produit par ROAf, pourrait faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'une PUN et de son programme d'actions. C'est pourquoi le Gouvernement de la Guinée s'engage à prendre des mesures pour augurer une normalisation de la situation et ce à travers une reprogrammation des objectifs et résultats attendus du Programme SANITA. Selon ce diagnostic produit par ROAf, il existe deux problèmes centraux en Guinée : un logement décent rare et cher et (ii) un développement urbain peu harmonieux et hypothéqué. Ce diagnostic, dresse également un certain nombre d'axes d'orientation qu'il faudrait prendre en compte si on entend doter la Guinée d'une PUN, considérée comme « un ensemble cohérent de décisions fondées sur un processus délibéré mené par le gouvernement ». Elle devrait avoir pour ambition de coordonner et de rallier les différents acteurs autour d'une vision et d'un objectif communs orientés vers la promotion d'une stratégie de développement urbain plus transformatrice, plus productive, plus inclusive et plus résiliente à long terme. L'association, la participation et l'inclusion du secteur privé, de la société civile et des populations cibles à la conception, à la mise en œuvre et au financement des différentes stratégies et actions méritent une attention toute particulière.

De manière non exhaustive, dix-huit (18) axes d'orientation stratégique sont recommandés dans le diagnostic pour l'élaboration de la PUN de la Guinée afin de relever la situation du secteur. Les principales sont :

- a) Orientations stratégiques liées à la réorganisation du secteur ;
- b) Orientations stratégiques liées à la production et la gestion foncière ;
- c) Orientations stratégiques spécifiques au cadastre ;
- d) Orientations stratégiques liées à la production immobilière ;
- e) Orientations stratégiques liées aux matériaux de construction ;
- f) Orientations stratégiques liées à l'urbanisation ;
- g) Orientations stratégiques liées au débat sur la ville ;
- h) Orientations stratégiques liées à la gouvernance urbaine ;
- i) Orientations stratégiques liées au financement du secteur ;
- j) Orientations stratégiques liées à la situation de la femme
- k) Orientations stratégiques liées aux relations villes-campagnes ;

- l) Orientations stratégiques spécifiques liées au COVID-19 ;
- m) Orientations stratégiques liées au renforcement des capacités ;
- n) Orientations méthodologiques liées aux nouveaux enjeux mondiaux ;
- o) Orientations stratégiques liées aux transports.

C'est dans ce contexte et, sur la base de tout ce qui précède qu'après le Forum Urbain National de décembre 2019 qui a porté sur la gouvernance des institutions, l'urbanisation durable et les opportunités de croissance économique soutenable à l'horizon 2040, et la série de foras organisés dans les huit (8) régions administratives du pays d'une part, et de la production du diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable d'autre part, ONU-Habitat souhaite recruter un consultant national ou un bureau de consultants nationaux, pour la préparation des propositions pour la politique urbaine nationale de la Guinée, ainsi que de sa version préliminaire.

II. Objectif

La mission du consultant consiste à appuyer le Gouvernement de la Guinée et ses partenaires à la formulation et à la mise en œuvre des dispositifs d'application d'une politique nationale urbaine intégrant les aspects pertinents à la réorganisation du secteur de l'urbain, à la production et la gestion foncière, au cadastre, à la production immobilière, aux matériaux de construction, à la mobilité urbaine et régionale, aux relations villes-campagnes, à la gouvernance urbaine, au renforcement des capacités, au débat sur l'urbanisation, aux instruments légaux, au financement, à l'amélioration de l'habitat précaire, à la coordination multi-acteurs, à la situation de la femme, aux nouveaux enjeux mondiaux (Agenda 2030 et Nouveau Programme pour les Villes), au COVID-19 et à la participation et le développement urbain durable.

De manière générale, le consultant national ou le bureau de consultants nationaux, devra réaliser un rapport sur une prospective urbaine et les options des mesures politiques, le document de politique urbaine nationale de la Guinée et son plan d'action.

Spécifiquement, cette consultation aura trois livrables spécifiques : (1) un rapport sur les perspectives urbaines devant guider les options de la future politique, (2) un document de politique urbaine nationale (PUN) doublé de son plan d'action de mise en œuvre (version provisoire) et (3) la version revue de la PUN de la Guinée et son plan d'actions de mise en œuvre.

III. Méthodologie

Pour la mission, le consultant se servira du diagnostic du développement urbain de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée par ONU-Habitat. Il/Elle pourra faire appel à d'autres sources de documentation qu'il/elle jugera nécessaire. Les différents rapports issus du Forum Urbain National de la Guinée et des foras à travers le pays seront mis à sa disposition.

Durant cette consultance, il/elle pourra continuer de consulter et/ou solliciter certains éclairages auprès des parties prenantes de l'élaboration de la PUN. Il pourrait effectuer des interviews. Des recherches documentaires seront requises pour affiner la qualité des rapports. Il/elle sera appelé à analyser les données et surtout à présenter des rapports à différents ateliers nationaux/locaux.

Par la suite, il/elle procédera à des analyses et à la rédaction des différents rapports, afin de satisfaire aux exigences cette mission dans ses trois objectifs spécifiques. S'agissant des trois objectifs du mandat du consultant national, il faudra :

1. Proposer les options de politique urbaine nationale sur la base des analyses des prospectives urbaines et des axes prioritaires devant guider la PUN identifiés lors du FUN

Cette mission consistera à l'analyse de contenu et critique des thèmes (défis) prioritaires retenus et les solutions proposées afin de dégager au moins trois options de changement comprenant les avantages et les inconvénients.

Les prospectives urbaines porteront entre autres sur le problème du logement décent et disponible en Guinée, du développement urbain, du renforcement organisationnel et la coordination multi-sectorielle en vue d'une co-production efficace de la ville, la bonne gouvernance multi acteurs, le foncier rural et urbain, l'aménagement du territoire, le système de villes - transformation de l'armature urbaine en espace économique national intégré et viable, l'industrialisation et la croissance urbaine, les grands travaux et l'essor de l'interaction urbain-rural dans différentes aires écologiques.

Le second volet de cette mission consistera également à :

Analyser les outils règlementaire et institutionnel de planification et les mécanismes de mise en œuvre pour dégager les principes politiques à retenir,

Examiner les systèmes d'information géographique (SIG) issus des documents de planification urbaine et territoriale en l'occurrence la Politique Nationale de l'Habitat, le SNAT, les Schémas régionaux d'aménagement et d'urbanisme de onze villes (capitales régionales et villes secondaires) et des plans de zonage afin de déterminer les modèles de construction des systèmes de coproduction et de gestion de l'armature urbaine,

Enoncer, avec les experts locaux, les besoins en renforcement des capacités et en appui conseils pour assurer l'adoption et la mise en œuvre de la PUN aux échelles nationales, régionales, et locales par les services déconcentrés et décentralisés en partenariat avec le secteur privé et les acteurs de la société civile.

2. Production de la version préliminaire de la politique urbaine nationale (PUN) de la Guinée

Le rapport préliminaire issu de cette réflexion sera soumis au réseau pour avis, ensuite l'équipe de coordination du projet examinera les points de vue des relecteurs dans le but de produire une seconde version du rapport sur les options politiques.

Lors de cette phase, le consultant devra rencontrer les hauts décideurs des secteurs privés et publics. Ce sera sous le leadership du CTP et de la DATU. Au terme de cette étape, la version préliminaire de la PUN devrait être produite. Ce sera le document de travail pour l'élaboration de la version finale et définitive de la PUN de la Guinée qui sera doublée du plan d'actions pour sa mise en œuvre et du budget nécessaire à cet effet. Il est demandé au consultant de proposer avec le document de politique un plan de communication, de suivi et surtout un mécanisme d'évaluation de la PUN de la Guinée à mettre en œuvre.

3. La version finale du document de la PUN de la Guinée comprenant le plan d’actions de mise en œuvre (coût, plan de communication, de suivi et des mécanismes de suivi).

Le consultant sera appelé à consolider le document provisoire sur la base des commentaires issus de l’atelier de validation. Il devra être un acteur important de cet atelier.

Globalement les tâches et les responsabilités du consultant sont :

1. Elaboration des prospectives urbaines et des options de politiques urbaines

Sur la base du diagnostic déjà élaboré par ONU-Habitat et le rapport du FUN, le consultant devra ressortir les prospectives pour la résolution des difficultés ressorties. Il devra tenir compte des enjeux et défis à relever dans le cadre de l’amélioration du tissu urbain du pays. Les différentes options de la PUN seront donc consolidées dans un document ;

2. Projet de Politique Urbaine Nationale de la Guinée comprenant un plan d’action à court, moyen et long terme de mise en œuvre

La PUN formulée, le consultant devra proposer des mesures/actions communes à adopter au niveau national et local pour sa mise en œuvre. Ses mesures seront approfondies de concert avec les parties prenantes autour de dialogues politiques de haut niveau afin d’élaborer un plan d'action réaliste, exécutable et doté d'indicateurs de performance fondés sur le consensus.

3. La version finale de la PUN de la Guinée

Il s’agit ici du document provisoire consolidé au terme de l’atelier de validation qui sera transmis au Gouvernement pour adoption.

IV-Livrables et calendrier

Sous la supervision directe de la section Politique, Législation et Gouvernance d'ONU-Habitat., le consultant devra fournir principalement les documents suivants dans les délais prévus ou avant ceux-ci. L'approbation des paiements au consultant sera basée uniquement sur la livraison satisfaisante des produits spécifiés. Il est donc attendu du consultant les résultats suivants présentés dans le tableau ci-dessous :

N°	Intitulé des livrables	Description
1.	Rapport de démarrage	Le consultant doit présenter comment il s’y prendra dans la réalisation de son mandat. Il devra tenir compte des délais et surtout de la qualité des livrables. Une trentaine de pages au plus serait acceptable.
2.	Rapport sur les prospectives d’options de politiques urbaines	Il s’agit d’un document d’environ 25 pages qui sera produit à partir d’une exploitation des documents existants dans le domaine urbain en Guinée, du diagnostic, des recommandations du FUN et surtout des recherches complémentaires sur les politiques publiques et leur efficacité en Guinée.

3.	Le document de Politique Urbaine Nationale de la République de Guinée, comprenant le plan d'actions de mise en œuvre (communication. Budget, suivi et évaluation)	Le document d'environ 75 pages présenté par le consultant. Celui-ci devra dans la mesure du possible être adapté au Guide de ONU-Habitat sur « <i>How to formulate National Urban Policy ?</i> » De plus il devra contenir un plan d'action de mise en œuvre, un plan de communication, de suivi et d'évaluation (les indicateurs) sans oublier le budget de la mise en œuvre.
4.	Version finale de la PUN et de son plan d'action	Il s'agit de la version finale de la PUN d'environ 60 pages. Elle est transmise ici dans sa version publiable, dans les formats définis par ONU-Habitat.

Calendrier des livrables

N°	LIBELLE	SEQUENCES DE PRODUCTION	DATE INDICATIVE
R0	Rapport de démarrage	Version provisoire	Q1/2021
		Examen par ONU-HABITAT	Q1/2021
		Version définitive	Q1/2021
R1	Rapport de prospective urbaine en Guinée et de proposition des options politiques de développement urbain	Appropriation du diagnostic	Q2/2021
		Rencontres avec certaines parties prenantes	Q2/2021
		Ebauche du rapport	Q2/2021
		Examen par ONU-Habitat	Q2/2021
		Soumission du rapport	Q2/2021
		Version définitive	Q2/2021
R2	Le document de Politique Urbaine Nationale de la Guinée, comprenant le plan d'actions de mise en œuvre (communication. Budget, suivi et évaluation)	Ebauche	Q3/2021
		Examen par ONU-Habitat	Q3/2021
		Atelier de validation	Q3/2021
		Rapport de l'atelier de validation	Q3/2021
		Nouvelle version de la PUN de Guinée	Q4/2021
R3	Version finale de la PUN et de son plan d'action	Post Atelier de validation	Q4/2021
		Plan d'actions de mise en œuvre	Q4/2021
		Intégration des observations/commentaires	Q4/2021
		Examen par ONU-Habitat	Q4/2021
		Version définitive	Q4/2021

Détails sur le déplacement

Non applicable

Durée prévue

10 mois maximum à partir de la signature du contrat

V-Profil du candidat (Compétences)

Le consultant doit:

- Être de nationalité Guinéenne de préférence;
- Expert en génie urbain avec un minimum de 15 ans d'expérience dans le développement des politiques et stratégies urbaines, en économie, planification et législation urbaine;
- Avoir une expérience avérée dans le développement des politiques urbaines et le renforcement des capacités institutionnelles serait un atout;
- Avoir une excellente maîtrise de la réforme institutionnelle et de la coordination intersectorielle;
- Avoir une expérience de travail pertinente dans les pays en développement et des travaux reconnus effectués antérieurement pour les Nations-Unies;
- Avoir une expérience pertinente en matière de politique publique, de décentralisation, de formulation de politiques urbaines et de disposer des connaissances approfondies pouvant favoriser la conjugaison de la croissance de la population et le développement économique, social et environnemental;
- Avoir la capacité d'organiser et de faciliter la tenue des réunions participatives dans le but ultime de travailler à la création d'un consensus pour le discours politique;
- Avoir la capacité de travailler de manière indépendante avec un haut degré de responsabilité, de manière flexible et quelques fois sous pression;
- Disposer de bonnes compétences en communication;
- Être capable de rédiger des documents techniques et de projet, en particulier des documents stratégiques;
- Disposer de bonnes capacités de jugements et d'excellentes compétences analytiques et surtout, la capacité de planifier et d'organiser des ateliers.
- Bonne maîtrise du Français et bonne connaissance de l'Anglais

VI -Evaluation :

L'évaluation des propositions se déroule en deux temps. L'évaluation de la proposition technique est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières. La proposition financière ne sera ouverte que pour les soumissions qui auront reçu la note

technique minimale de 70% sur un score total maximum de 100 points pour ce qui est de l'évaluation des propositions techniques.

La proposition technique est évaluée sur la base de son degré de réponse à la mission (TOR). Lors d'une deuxième étape, les offres financières de tous les prestataires ayant obtenu la note technique minimale de 70% lors de l'évaluation techniques seront comparées. Le contrat sera adjugé au consultant proposant l'offre le « mieux-disant » (l'offre ayant obtenu la meilleure note combinée issue de l'offre technique et de l'offre financière, avec une pondération de 70/30).

Critères d'évaluation technique 100 POINTS

i. Qualifications et expériences du consultant

Diplôme et formation académique (Bac + 5/8) dans une discipline pertinente par rapport à la mission (développement et analyse des politiques publiques, l'urbanisme, la politique urbaine, la géographie urbaine, l'architecture, l'ingénierie, ou tout autre diplôme assimilé (30pts) ;

ii. Expérience générale :

Une expérience professionnelle de plus de 15 ans dans le développement des politiques et stratégies urbaines, en économie, planification et législation urbaine (avoir au minimum 5 références pertinentes (20pts) ;

iii. Expérience spécifique :

Une expérience professionnelle dans l'élaboration de rapports d'achèvement avec au moins 3 références pertinentes dans le domaine des politiques et des stratégies urbaines. Bonne maîtrise du Français et connaissance de l'Anglais (20pts) ;

iv. Expérience dans la rédaction des rapports de même nature :

Avoir au moins une expérience de rédaction de rapport d'achèvement avec un projet relatif aux politiques et stratégies urbaines. La maîtrise de la langue anglaise serait un atout. (15pts)

v. Organisation/planification et tenue des ateliers :

Expérience démontrée dans l'organisation et la facilitation de la tenue des réunions participatives (15pts)

VII- Constitution du dossier

Une lettre de motivation adressée au Représentant résident du PNUD (2 pages maximum avec la police Arial 10);

- Un curriculum vitae faisant ressortir la qualification et l'expérience professionnelle de l'intéressé ainsi que les références trois (03) personnes pouvant attester de la compétence du candidat ;
- Une proposition technique et financière (01 original et 04 copies) qui présente la compréhension des présents termes de références de même que les prétentions financières justifiées de l'intéressé (5 à 10 pages avec la police Arial 10).